

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HERIMENIL
Séance du 8 novembre 2010

L'an deux mille dix, le huit novembre à 21 heures, le conseil municipal de la commune d'Hériménil s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean Marc VILLEMIN, Maire, M. José CASTELLANOS, M. Gilles SOMMEREISEN, Mme Véronique WITTWE, M. Patrice MANQUILLET, Mme Valérie GROSMANN, M. Joseph BELLAVIA, M. Dominique STAUFFER, Mme Laurence HENSCH, Mme Laurence BAURES, Mme Virginie LAMBOULE, M. Claude PAQUOTTE, M. Henri PFLUMIO.

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBOULE

Adoption du compte-rendu de la séance du 27/09/2010 - Election du secrétaire de séance

Après avoir nommé, à l'unanimité, Madame Virginie LAMBOULE secrétaire de séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 27 septembre 2010.

Acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un chèque de AXA assurances d'un montant de 354,00 € au titre du remboursement d'un sinistre sur le tracteur communal.

Passage du POS en PLU

Lors de la séance du 04 juin 2008, le Conseil Municipal a pris la décision d'engager la procédure permettant la transformation du POS en PLU.

Le 26 août 2008 la DDE nous faisait part de ses observations.

Le cahier des charges élaboré comprend dans la mission confiée à un cabinet :

- l'analyse de l'existant
- la définition du projet de la Commune
- la mise en forme du PLU (rapport de présentation, projet d'aménagement durable)
- la participation au processus d'élaboration du PLU et la concertation

Le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité cette mission.

Suite à la proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de relancer le passage du POS en PLU. Il décide de contacter les différents cabinets d'étude qui avaient adressé leurs réponses au cahier des charges élaboré en 2008 avec une demande de réactualisation de leurs prix et propose l'ouverture à d'autres cabinets potentiels.

Projet entreprise, lié au PLU

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de l'Entreprise THIRIET concernant une volonté d'extraire des granulats sur les parcelles forestières qui ont été touchées par la

tempête de décembre 1999. C'est un projet d'envergure s'inscrivant dans un processus global qui devra :

- permettre à l'Entreprise de pérenniser l'extraction de matériaux nécessaires à son activité
- maintenir l'emploi local

Ce projet à inclure dans la constitution du futur PLU devra également s'inscrire dans une volonté d'aménagement foncier de la Commune par la création d'un chemin d'accès aux sites d'extraction en dehors du village proprement dit, ce qui faciliterait également le transit des camions et des véhicules agricoles.

L'extraction se ferait d'une manière progressive (avec un reboisement systématique après rebouchage en matériaux nobles) et la Commune bénéficierait d'une participation financière annuelle pendant la durée de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE et abstention de M. Henri PFLUMIO)

- accepte ce principe de lancer une étude de faisabilité sur le projet de l'Entreprise THIRIET,
- demande d'intégrer ce projet dans l'étude du PLU
- accepte que l'Entreprise THIRIET fasse des sondages pour juger de la pertinence de cette hypothèse de travail.

Réorganisation des Commissions Communales

Afin d'optimiser l'efficacité de notre action municipale, il est proposé de recentrer les commissions, d'en diminuer le nombre à 6 et de donner la responsabilité de chacune d'entre elles à un adjoint ou à un conseiller délégué.

Après appel de candidatures, les commissions sont constituées comme suit :

<p>Finances : José CASTELLANOS, responsable Joseph BELLAVIA Henri PFLUMIO Laurence HENSCH Laurence BAURES Patrice MANQUILLET</p>	<p>Travaux - voirie - eau - bâtiments communaux - forêt - cimetière : Gilles SOMMEREISEN, responsable Joseph BELLAVIA Henri PFLUMIO Claude PAQUOTTE Véronique WITTWE Virginie LAMBOULE</p>
<p>Affaires scolaires - extrascolaires (CLSH) - intergénérationnel : Véronique WITTWE, responsable Laurence HENSCH Laurence BAURES Henri PFLUMIO Virginie LAMBOULE Valérie GROSMANN</p>	<p>Information - communication - sécurité - citoyenneté : Patrice MANQUILLET, responsable José CASTELLANOS Dominique STAUFFER Gilles SOMMEREISEN Virginie LAMBOULE</p>
<p>Sport - associations - culture - fêtes et manifestations : Dominique STAUFFER, responsable José CASTELLANOS Valérie GROSMANN Véronique WITTWE Patrice MANQUILLET Laurence HENSCH</p>	<p>Cadre de vie - environnement : Virginie LAMBOULE, responsable Dominique STAUFFER Véronique WITTWE Laurence BAURES</p>

Décisions modificatives

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2010, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap. /Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			20 150.00
21	Virement de la section de fonctionnement		20 150.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			6 008.00
1321	Réserve Parlementaire		2 360.00
1323	Subvention du Département		3 151.00
1327	Subvention Fonds structurels		497.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		1 644.00	
2033	Frais d'insertion	1 644.00	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		24 514.00	
2117	Bois et forêts	2 691.00	
2152	Installations de voirie	2 400.00	
21578	Autre matériel & outillage de voirie	2 740.00	
2158	Matériel & outillage technique	955.00	
2182	Matériel de transport	- 2 237.00	
2183	Matériel informatique	644.00	
2184	Mobilier	14 528.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 793.00	
Total Section d'Investissement		26 158.00	26 158.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		- 3 000.00	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		20 150.00	
23	Virement à la section d'investissement	20 150.00	
Chapitre 011 - Charges à caractère général		20 867.00	
61522	Bâtiments	19 000.00	
61523	Voies et réseaux	4 000.00	
6282	Frais de gardiennage	- 2 133.00	
Chapitre 012 - Charges de personnel		2 733.00	
6218	Autres personnels extérieurs	1 233.00	
64168	Autres emplois d'insertion	1 500.00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		220.00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	220.00	
Chapitre 013 - Atténuations de charges			34 149.00
6419	Remboursements sur rémunérations		34 149.00
Chapitre 70 - Produits des services			3 777.00
7022	Coupes de bois		1 365.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public		945.00
70878	Remboursements de frais par d'autres contribuables		1 467.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes			- 3 307.00
7336	Droits de place		176.00
7381	Taxe add. Aux droits de mutation		- 3 483.00
Chapitre 74 - Dotations, subventions & participations			5 012.00
74121	Dotations de solidarité rurale		909.00
74127	Dotations nationales de péréquation		3 600.00
74718	Autres		90.00
7488	Autres attributions et participations		413.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante			933.00
752	Revenus des immeubles		911.00
758	Produits divers de gestion courante		22.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels			406.00
7788	Produits exceptionnels divers		406.00
Total Section de Fonctionnement		40 970.00	40 970.00

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (abstention de M. Claude PAQUOTTE) adopte la décision modificative du Budget Communal de l'Exercice 2010, ci-dessus exposée.

Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Maire rappelle que la Commune doit organiser au titre de l'année 2011 les opérations de recensement conformément à la Loi 2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement : Monsieur le Maire propose Monsieur José CASTELLANOS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de désigner Monsieur José CASTELLANOS, 1^{er} Adjoint en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2011.

Détermination du nombre d'agents recenseurs pour le recensement de la population

Pour l'organisation du recensement de la population qui doit avoir lieu en 2011, il est nécessaire de répartir le nombre de foyers d'une manière équitable.

Lors du dernier recensement, deux districts avaient été créés.

Il est proposé de reprendre cette répartition en deux districts (d'environ 180 foyers chacun), et de ce fait de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs qui interviendront sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que les agents recenseurs seront au nombre de deux pour l'enquête de recensement de la population qui aura lieu en 2011.

Modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs

Faisant suite à la délibération par laquelle il a été décidé de fixer à deux le nombre des agents recenseurs et tenant compte de la dotation forfaitaire d'un montant de 1 951,00 € dont bénéficiera la Commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- la création de deux emplois de non titulaire pour permettre le recrutement des deux agents recenseurs.
- de verser une indemnité forfaitaire d'un montant brut de 1 000,00 € à chacun des agents recenseurs pour la totalité des opérations de recensement de l'année 2011.

Ouverture d'un poste pour les services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques en raison de l'absence de deux agents, l'un en congé de longue maladie, l'autre en congé de longue durée.

Il propose de procéder à la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE, abstention de M. Henri PFLUMIO) :

- Décide de créer cet emploi contractuel, en CDD, pour les services techniques à compter du 1^{er} décembre 2010.
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 35 heures

- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture de ce poste
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, et seront également prévus pour l'exercice 2011.
- Précise que ce poste sera intégré au tableau des effectifs qui sera modifié en conséquence

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Le contrat de Carine POZZA arrive à son terme le 31 décembre 2010.

Pour les besoins du service, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (vote contre de Mme Virginie LAMBOULE) :

- Décide de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 35 heures
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture de ce poste
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, et seront également prévus pour l'exercice 2011.

Précise que ce poste sera intégré au tableau des effectifs qui sera modifié en conséquence

Vente d'un véhicule municipal

Étant donné l'état du tracteur communal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE) de vendre le tracteur communal avec quelques uns de ses accessoires : une remorque, un gyrobroyeur, un pulvérisateur et une épareuse, et ce au meilleur prix qui nous sera proposé

Attribution des marchés : information

La Commission d'appel d'offres a attribué le marché concernant le chemin des Hiers à l'entreprise Thiriet, entreprise la moins disante.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché concernant la Traverse du Village comme suit :

- Lot n°1 voirie : entreprise la mieux et moins disante : THIRIET
- Lot n°2 enfouissement : entreprise la mieux et moins disante : KASPAR
- Lot n°3 : espaces verts : entreprise la mieux et moins disante : ISS

La Commission d'appel d'offres a attribué le marché concernant le remplacement des compteurs d'eau à :

- l'entreprise VEOLIA pour la fourniture et la pose des compteurs
- l'entreprise SAPPEL pour la fourniture du matériel de relevé de ces compteurs

Subvention d'un sénateur : information

Madame PANIS nous a confirmé l'attribution d'une subvention « réserve parlementaire » de 2 360,00 € pour les frais engagés à l'école.

La séance est levée à 22 h 12

Affiché le

Le secrétaire de séance,
Virginie LAMBOULE

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN